

**Service instructeur**  
Direction des Archives  
départementales

7<sup>ème</sup> Commission - N° 2008/I-4e/04

**Service consulté**

**BUDGET PRIMITIF 2008 DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES  
(politique D 04) :**

**POUR UNE POURSUITE DE L'ŒUVRE DE COLLECTE, DE CONSERVATION  
ET DE COMMUNICATION DES ARCHIVES PUBLIQUES**

Résumé : *Le présent rapport propose le vote pour les Archives départementales de crédits d'investissement à hauteur de 85 000 € et de crédits de fonctionnement à hauteur de 150 000 €.  
Les crédits de fonctionnement comprennent une subvention de 30 000 € pour les annuaires des sociétés d'histoire.*

Les missions des Archives départementales sont codifiées dans le Code du patrimoine. Elles doivent, dans le cadre du territoire du département, contrôler la production et la conservation des archives, publiques d'abord mais aussi privées, en assurer la collecte et surtout le classement, la conservation et la communication.

En période « d'accélération de l'histoire », de développement des nouvelles technologies leurs tâches deviennent de plus en plus lourdes et complexes.

**1. Bilan résumé des actions**

Les opérations de contrôle sur les archives des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des administrations du Département, de l'Etat, des notaires, des hôpitaux, des entreprises publiques – préalables au conseil et à l'aide à l'archivage sont menées quotidiennement.

## **2. Actions en cours**

La mise en ligne progressive des répertoires d'archives est une opération lourde ; elle nécessite la reprise des travaux anciens, des vérifications. Mais à terme tous les chercheurs du monde pourront connaître très précisément le contenu des Archives départementales du Haut-Rhin.

Les opérations de microfilmage (état civil, délibérations) et de numérisation indispensables pour la sauvegarde et la préservation se poursuivent. La campagne de numérisation de tout l'état civil de 1793 à 1892 est achevée. La mise en ligne interviendra en 2008.

## **3. Nouvelles actions**

Les actions prioritaires à mener en 2008 sont la préparation du programme du nouveau bâtiment dont la construction a été décidée en juin 2005, et la mise en œuvre d'une politique de stockage et de conservation à long terme des documents produits par l'informatique.

Bien entendu toutes les opérations courantes seront poursuivies.

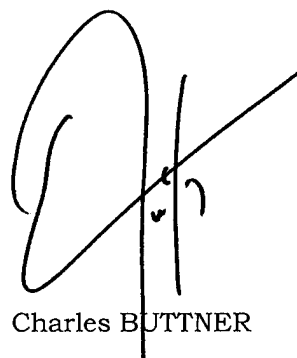
Il vous est proposé d'inscrire :

En investissement, une autorisation de programme de 170 000 € et des crédits de paiement de 85 000 €

En fonctionnement, des crédits de paiement de 150 000 €, dont 30 000 € pour les publications des sociétés d'histoire. Les crédits restant sont affectés aux dépenses incompressibles, dont les fluides pour le bâtiment des Archives.

Je vous prie de donner délégation à la commission permanente pour l'affectation des crédits concernant les publications des sociétés d'histoire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER